

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

DECISION N° 0159

/D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2024 du

5 SEPT 2024

portant attribution de la Demande de Cotation en procédure d'urgence n° 0032/ADC/MINEPIA/CIPM/2024 du 16 juillet 2024, en procédure d'urgence, en vue de l'acquisition des médicaments et autres produits pour le fonctionnement des cliniques publiques vétérinaires

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;
Vu la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché
Vu la circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;

Considérant l'appel d'offres national ouvert n° 0032/ADC/MINEPIA/CIPM/2024 du 16 juillet 2024, en procédure d'urgence, en vue de l'acquisition des médicaments et autres produits pour le fonctionnement des cliniques publiques vétérinaires ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
SODIPROVET SARL B.P : 15 327 Douala, Tél : 674 73 36 35	Douze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-sept (12 499 427) FCFA	Direction des Services Vétérinaire du MINEPIA sise à Mvog-Betsi / Yaoundé	Soixante (60) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 05 SEPT 2024

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chromos.

